
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H

**Adoption du budget 2022 et adoption du programme triennal
d'immobilisations 2022-2023-2024**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

QUE Le Conseil municipal de la Municipalité de Boischatel adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024 lors d'une **séance extraordinaire** qui se tiendra le **13 décembre 2021 à 20 h** à la salle du conseil de l'Hôtel de ville (45, rue Bédard).

QUE Conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du Conseil et les questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le PTI.

Pour toutes questions sur le budget ou sur le PTI, les citoyens et les citoyennes sont invités à nous les transmettre par courriel avant le 13 décembre 2021 12 h (midi) à l'adresse suivante : direction@boischatel.net.

Les séances du conseil sont ouvertes au public. Si l'assistance dépasse les 20 personnes autorisées, la séance sera enregistrée. L'enregistrement audiovisuel sera disponible le lendemain, soit le 14 décembre 2021, sur le site internet de la Municipalité.

Des documents relatifs au budget et au PTI adoptés seront déposés sur le site Internet de la Municipalité dans les jours suivant la séance extraordinaire.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 2 DÉCEMBRE 2021



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre treize heures (13 h) et seize heures (16 h), le 2^e jour du mois de décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 2^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint